

*L'ajournement*

fiés, en voici un. Quand nous réfléchissons aux effets immédiats et à long terme de la généralisation des connaissances et de la technologie nucléaires, la grande menace que constitue la croissance des systèmes d'armes nucléaires et même l'expansion pacifique de la technologie nucléaire, nous croyons que le public a parfaitement le droit de savoir. Je pense que les générations présentes et futures de citoyens du monde exigeront que ces sept pays, dont le Canada, assument une responsabilité directe et immédiate pour divulguer les détails de ces ententes.

Jusqu'à présent, ni les arguments du premier ministre, ni ceux du secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. MacEachen) ou du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Gillespie) m'ont convaincu du bien-fondé de garder secrets les détails de l'accord de Londres. En fait, je pense que le secret ne fait qu'affaiblir la capacité de notre gouvernement et d'autres d'appliquer des sanctions utiles ou responsables. Je suis impatient d'entendre les réponses du secrétaire parlementaire aux questions que j'ai posées au premier ministre la semaine dernière.

[Français]

**Mlle Monique Bégin (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** Monsieur l'Orateur, il me fait plaisir de répondre aux questions posées au très honorable premier ministre par l'honorable député d'Egmont (M. MacDonald) mardi dernier, le 4 mai, d'autant plus que j'ai relevé trois erreurs majeures dans ses questions et dans sa présentation de ce soir.

D'abord, monsieur l'Orateur, le Canada n'est pas engagé à fournir des réacteurs nucléaires au Pakistan et à l'Inde. La question de poursuivre la coopération nucléaire autrement que par la vente de réacteurs, et amorcée bien avant l'existence du Traité de non-prolifération avec ces pays, est actuellement sous étude. Sa deuxième erreur est la suivante: la République de Corée a ratifié le Traité de non-prolifération le 23 avril 1975. L'Argentine, de son côté, n'a ni signé ni ratifié le traité, mais connaît nos vues et notre désir à ce sujet.

**M. MacDonald (Egmont):** A quelle date?

**Mlle Bégin:** Je viens de dire que la Corée a ratifié le traité le 23...

[Traduction]

Je répéterai en anglais si cela convient mieux à mon collègue d'en face. Le 23 avril 1975, la Corée ratifiait le traité.

[Français]

L'adhésion au TNP n'est pas une condition préalable à la coopération nucléaire à base purement commerciale avec d'autres pays. Cependant, la mise en vigueur de garanties internationales sous l'égide de l'Agence internationale d'énergie atomique, et conformes aux critères très stricts du Canada, constitue une condition préalable à de telles transactions. L'Argentine et la République de Corée ont déjà accepté ces garanties. J'ajouterai, et je trouve très important que mon collègue le note, que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a déposé à la Chambre le 30 janvier 1976 le texte des ententes avec ces deux pays.

L'adhésion au TNP est une condition préalable à l'aide au développement bilatérale dans le domaine nucléaire; il y a ici une nuance, et je l'ai d'ailleurs déjà dit à cette période tardive de la soirée, et le Canada n'offrira désormais de l'aide bilatérale qu'aux pays ayant adhéré au Traité. En outre, l'adhésion au Traité sera une considération importante lorsqu'il sera question du financement des exportations nucléaires canadiennes.

J'ajouterais avant de terminer, monsieur l'Orateur, que l'honorable secrétaire d'État aux Affaires extérieures, contrairement à ce que vient de dire mon collègue, a exposé clairement à la Chambre, le 23 mars dernier, les sept points de substance des garanties requises à l'initiative du Canada par les principaux pays fournisseurs en matière de coopération ou de transaction nucléaires, connues sous le nom de Club de Londres.

J'ajouterais également que nous sommes fort intéressés à l'idée que d'autres pays fournisseurs se joignent aux pays qui ont déjà eu, à l'initiative de notre pays, de nombreuses discussions diplomatiques. Ces points sont exposés dans la version française du compte rendu officiel des *Débats* du 23 mars, à la page 12064. Je pense, monsieur l'Orateur, qu'il est important de noter que la Chambre a été informée régulièrement des textes réglementant nos ventes et notre aide nucléaire, que le ministère est toujours prêt à distribuer des copies supplémentaires, et que j'ai eu le plaisir de discuter avec plusieurs groupes, dont des représentants des Églises, entre autres, qui sont venus rencontrer les experts du ministère.

**M. l'Orateur adjoint:** La motion d'ajournement étant adoptée d'office, la Chambre s'ajourne à 2 heures demain.

(La motion est adoptée et la séance est levée à 10 h 21.)